

ASSOCIATION DE FORMATION AU SECOURS
AQUATIQUE DU VAUCLUSE - AFSA 84



BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

BNSSA - LIVRET D'ACCUEIL DU CANDIDAT



mis à jour - 01/03/2024



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	1
PUBLICS, PRÉ-REQUIS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION	2
ORGANISATION ET PROGRAMME DE LA FORMATION	4
MATÉRIEL NÉCESSAIRE	5
ÉPREUVES DU BNSSA	6
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET TAUX DE RÉUSSITE	10
MODALITÉ DE CERTIFICATION	11
PSH ET CONTACTS	12



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée en 2004 par Rémy Bravais, infirmier et sapeur pompier professionnel spécialisé dans le secours aquatique, l'**Association de Formation au Secours Aquatique du Vaucluse (AFSA 84)** est une association loi 1901 affiliée à la **Fédération Française de Sauvetage et Secourisme (FFSS)**, troisième fédération nationale de sécurité civile.

DOMAINES D' ACTIONS

Formations de secourisme terrestre et aquatique : Centre de Formation reconnu, notre association est certifiée QUALIOPi, attestant de la qualité des processus de formation mis en œuvre.

L'AFSA 84 dispose de l'ensemble des agréments permettant de dispenser les formations de secours, aussi bien terrestres que aquatiques, au Grand Public comme aux Professionnels.

En 2023, **1359** personnes ont appris les gestes de premiers secours et de sauvetage aquatique.

Les Missions de Sécurité Civile : Spécialisée dans les événements majeurs L'AFSA 84 met à la disposition des organisateurs d'événements, les moyens nécessaires à la sécurité des acteurs et du public.

Depuis 20 ans, l'AFSA 84, bénéficiant de l'appui de la FFSS, dispose d'un grand volume de matériel et de véhicules afin d'effectuer des Dispositifs Prévisionnels de Secours Terrestres et Aquatiques.

Club sportif de sauvetage : Le sauvetage sportif est une discipline sportive venant d'Australie. Inspirée du sauvetage côtier professionnel et de la volonté de "sauver mieux et plus vite".

- En mer ou plan d'eau, avec ou sans embarcation, ce sont les épreuves de "côtier".
- En piscine, ce sont les épreuves d'eau plate.

Plus de **100** jeunes sportifs vauclusiens ont choisis le sauvetage sportif

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Fort d'une équipe composée de 26 formateurs, notre équipe pédagogique est supervisée par BRAVAIS Rémy, faisant parti des référents pédagogiques nationaux de la FFSS, ainsi que responsable du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs de formateurs de la FFSS au niveau régional.

Il est responsable d'élaborer le contenu, le suivi et le programme des formations, de superviser la qualité de l'enseignement ainsi que le développement et le maintien des compétences des formateurs.



PUBLICS, PRÉ-REQUIS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation au **BNSSA - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** vous permet de devenir nageur sauveteur et ainsi assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur les plages, les piscines et tous types de plans d'eau.

Cette qualification permet au sauveteur de mettre en application ses compétences dans la surveillance, le sauvetage et le secourisme lors des baignades sur les plages, les piscine publiques et privées, et d'assister les Maîtres Nageurs (BEESAN ou BPJEPSAAN) pendant la surveillance.

Lors de sa surveillance le BNSSA sera capable de prévenir les dangers, de surveiller les activités dans un milieu aquatique, d'assurer sa propre sécurité et celle des utilisateurs tout en mettant en œuvre une conduite appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique

POUR QUI ?

- ➔ Toute personne souhaitant devenir sauveteur aquatique et assurer des missions de surveillance et sauvetage dans les lieux de baignades d'accès gratuits et aménagés (mer, lac) ainsi que les établissements à accès payant (piscines, campings)

PRÉ-REQUIS

- ➔ Avoir 17 ans révolus ou plus au jour de l'examen.
- ➔ Avoir 16 ans ou plus à l'entrée en formation.
Le diplôme ne sera remis à l'apprenant qu'au jour de ses 18 ans.
- ➔ Être reconnu apte médicalement.
Un certificat type est à fournir avant l'examen, il doit être daté de moins de trois mois au jour de l'examen, l'entraîneur vous dira quand nous le fournir.
- ➔ Être titulaire du Premier Secours en Equipe de niveau 1 minimum au jour de l'examen.

La formation PSE1 est incluse dans le tarif de la formation BNSSA + PSE1, si vous n'en êtes pas déjà titulaire, vous pouvez commencer les entraînements avant d'avoir validé le PSE1. Plusieurs dates vous seront proposées dans l'année. Même si vous êtes prêt avant, vous ne pourrez présenter l'examen du BNSSA qu'une fois la formation PSE 1 validée.



La formation au **BNSSA - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** vous permet de devenir nageur sauveteur et ainsi assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur les plages, les piscines et tous types de plans d'eau.

Cette qualification permet au sauveteur de mettre en application ses compétences dans la surveillance, le sauvetage et le secourisme lors des baignades sur les plages, les piscine publiques et privées, et d'assister les Maîtres Nageurs (BEESAN ou BPJEPSAAN) pendant la surveillance

Lors de sa surveillance le BNSSA sera capable de prévenir les dangers, de surveiller les activités dans un milieu aquatique, d'assurer sa propre sécurité et celle des utilisateurs tout en mettant en œuvre une conduite appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ➔ Savoir mettre en application ses compétences acquises dans la surveillance, le sauvetage et le secourisme lors des baignades sur les plages, piscines, lacs.
- ➔ Devenir nageur sauveteur et assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur plages, les piscines et tous types de plans d'eau.

A L'ISSUE DE LA FORMATION, VOUS SEREZ CAPABLE DE :

- ➔ Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.
- ➔ Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.
- ➔ Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

DURÉE DE LA FORMATION

- ➔ Le BNSSA se prépare plus ou moins rapidement en fonction du niveau de natation/sauvetage du candidat.
10 heures à minima de préparation physique en piscine.
6h de cours de réglementation : ces cours sont dispensés en 3 x 2h de juste avant les entraînements, sur trois périodes différentes, les dates sont communiquées en début de formation.



ORGANISATION ET PROGRAMME DE LA FORMATION

PRÉPARATION AUX ÉPREUVES PHYSIQUES EN PISCINE

- Afin de vous préparer à présenter les trois épreuves en piscine, nous vous proposons trois entraînements par semaine :
Lundi de 19h à 21h à la piscine STUART MILL, Chef. de Malpeigné 84000 Avignon
Mardi de 20h à 22h à la piscine CANETON, 125 rue de la coquille 84700 Sorgues
Samedi de 20h à 22h à la piscine CANETON, 125 rue de la coquille 84700 Sorgues
 - La présence aux trois entraînements n'est pas obligatoire. Cependant, votre progression dépendra de votre implication et de votre taux de présence aux entraînements.
 - La formation BNSSA se prépare plus ou moins rapidement en fonction du niveau de natation/sauvetage du candidat.
-

PRÉPARATION À L'ÉPREUVE THÉORIQUE

Afin de préparer l'épreuve du QCM, trois fois deux heures de cours sur la réglementation vous seront proposées. Ensuite, il vous faudra travailler l'épreuve de votre côté via le lien suivant :

https://gesciqa.com/app/webroot/qcm/bnssa_formation/

PRÉPARATION PHYSIQUE ET THÉORIQUE

- Parcours de sauvetage combiné.
 - Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba.

 - Réglementation des baignades.
 - L'organisation et la surveillance de la baignade.
 - Reconnaître un nageur en difficulté et lui porter assistance.
 - Connaissance des activités nautiques.
 - Connaissance des lieux de surveillance.
 - Sensibilisation au milieu aquatique et à son respect.
-

APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES DE SAUVETAGE

- Porter assistance à un nageur en difficulté ou noyé :
- Approche du noyé, prise de la victime au fond, remontée à la surface, maintien de la victime
- Apprentissage des techniques de remorquage.
- Apprentissage des techniques de sortie de l'eau d'une victime.
- Apprentissage des prises de dégagement face à une victime agitée ou agressive.
- Mettre en œuvre les gestes de premiers secours adaptés.



MATÉRIEL NÉCESSAIRE

PALME



TUBA



MASQUE



LUNETTES



BONNET



TEE-SHIRT



SHORT





EPREUVES DU BNSSA

EPREUVE 1 : PARCOURS DE SAUVETAGE DE 100M

Afin de vous préparer à présenter les trois épreuves en piscine, nous vous proposons celle-ci qui consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ;
- Le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

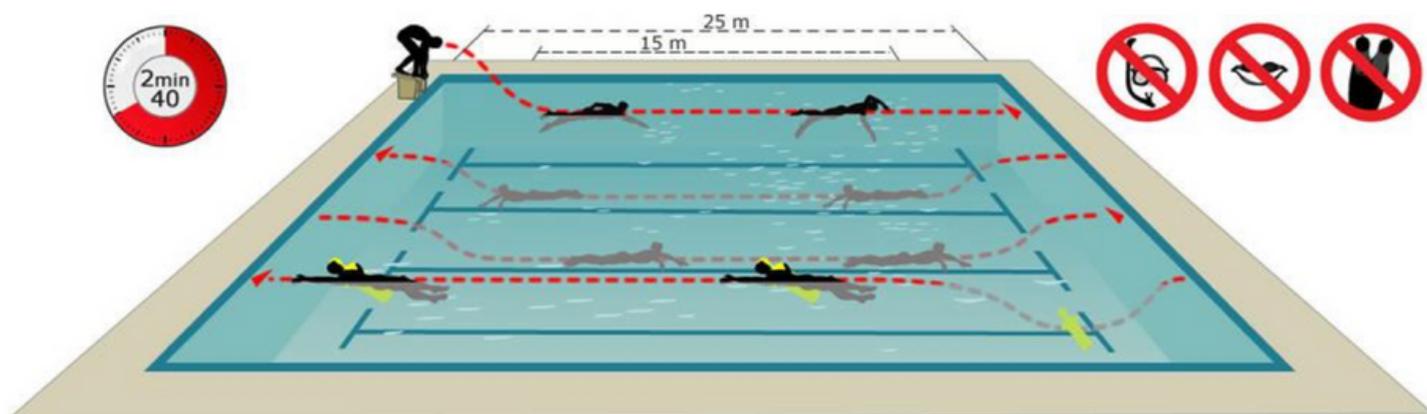


Schéma du parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres

1° La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

2° A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

3° Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.



EPREUVES DU BNSSA

EPREUVE 2 : PARCOURS DE SAUVETAGE DE 250M

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage.

A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;

- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;
- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

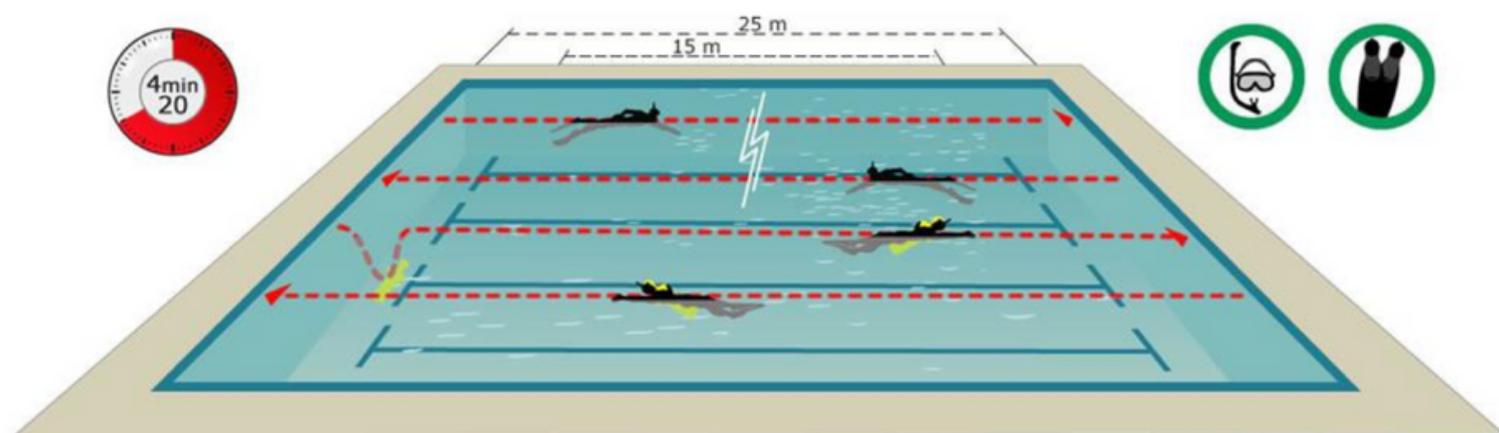


Schéma du parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres

- Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.



EPREUVES DU BNSSA

EPREUVE 3 : ASSISTANCE À PERSONNE EN DIFFICULTÉ

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.



Le site du nageur sauveteur vous propose sur la page prises de dégagement, quelques techniques utiles pour cette épreuve

- Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.



EPREUVES DU BNSSA

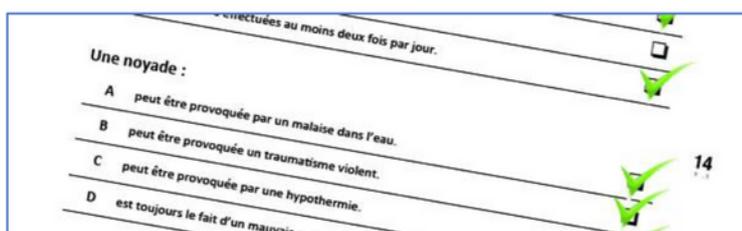
EPREUVE 4 : QCM

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

Le QCM est composé d'un ensemble de quarante items portant sur les domaines suivants :

- secourisme ;
- aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- signalisation d'un poste de secours ;
- signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ;
- balisage ;
- règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
- organisation des secours ;
- dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- mise en œuvre des moyens d'alerte ;
- connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours
- connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident
- mesures conservatoires ;
- premiers soins d'urgence ;
- alerte des secours publics ;

mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours.



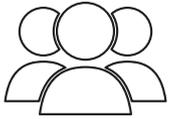
Chaque item, formulé sous forme de question ou de propositions, est accompagné de trois à cinq réponses, dont une au moins est juste.

La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée.

La réponse est considérée comme fausse lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.

La notation se fait sur un total de quarante points.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.



NOMBRES DE PARTICIPANTS ET TAUX DE RÉUSSITE

2021/2022



47

Personnes formées par l'AFSA 84
du 01/10/21 au 30/09/22



2022/2023



51

Personnes formées par l'AFSA 84
du 01/10/22 au 30/09/23



ILS NOUS ONT ACCORDÉ LEURS CONFIANCE !

Céline T.

" Ma fille a passé une formation à l'afsa 84 et cela lui a permis de faire face à des situations d'urgence. Super formation, super formateur et super association. Je l'a recommande !!! "

Pierre A.

"Cela fait maintenant 4 années que nous faisons appel à votre association pour former des membres du club VTT LUB Pertuis au PSC1. Cette journée a été très riche, le formateur à parfaitement rempli sa mission."

Emmanuel D.

Formation PSE2 du 25 au 28 avril 2023. Association avec une équipe motivée et très accueillante. J'ai été bluffé par la compétence des formateurs, bien que jeunes mais avec une très bonne pédagogie, qui vous transmettent leur passion du secourisme. La formation bien que intense a été rythmée de cours pédagogiques et théoriques dans le sérieux et la bonne humeur pour vous faire progresser.
En conclusion, je recommande fortement cette association.



MODALITÉ DE CERTIFICATION

Le sauveteur aquatique devra intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.

Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.

TEXTES OFFICIELS

Arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

MAINTIEN DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Pour conserver sa validité, le diplôme BNSSA doit être renouvelée tous les 5 ans afin de maintenir ses compétences et ses connaissances à jour.

OBTENTION

- A l'issue de la formation, un diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique sera délivré au candidat.
-

ÉVOLUTION

- Formation SSA : Personnes titulaires ou en cours de formation au PSE 2 et au BNSSA.
 - Formation BPJEPS AAN : Devenir Maître Nageur Sauveteur
-

DURÉE DE VALIDITÉ

Le diplôme à une validité de 5 ans; soumis à un recyclage quinquennal afin de conserver la validité.

FORMATEURS

Les formateurs sont titulaire des diplomes suivants :

- BEESAN / BPJEPS AAN (Maître Nageur Sauveteur)
- PAE FPS (Formateur aux premiers secours)

Ils sont également des BNSSA expérimenté ou des stagiaires BPJEPS AAN.



ACCESIBILITÉ PSH

- Accessible, aucune disposition réglementaire prévue, vous pouvez nous contacter afin d'évaluer la faisabilité et l'adaptabilité nécessaire.
- Accessibilité de l'action dans les locaux prévue : rampes



CONTACTS DE L'ASSOCIATION

DESCRIPTIONS	TÉLÉPHONE	EMAILS
BRAVAIS THIBAUT <i>Direction</i>	06.62.72.17.23	contact@afsa84.com
GAUTIER JODIE <i>Gestion administrative</i>	06.16.24.12.03	formations@afsa84.com
FABRE GABRIEL <i>Responsable aquatique</i>	06.79.79.19.58	aquatique.afsa84@gmail.com